



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VILLEBON-SUR-YVETTE
SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le cinq novembre le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Villebon-sur-Yvette étant assemblé à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur FONTENAILLE.

Présents : Mr FONTENAILLE Dominique, Mme ROUSSEAU Dominique, Mme CATUSSE Eveline, Mme CHARTOL Sandra, Mr CHEVALIER Gilles, Mr DEISS Emile, Mme DEYRIS-BRILLET Marie-Paule, Mme RANC Nicole, Mr VAILLANT Régis, Mr VICART Serge, Mme WUILLEUMIER Chantal.

Absents excusés : Mme ABADIE-MARTEIL Claire, Mr GALAND Jean, Mr HANCART Joachim, Mme MARIE Nicole, Mme MARY Marie-Thérèse.

TARIFS DU CCAS ANNEE 2020

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'évolution des indices sur 12 mois ;

Considérant qu'il appartient au Conseil d'Administration du centre Communal d'Action Sociale de fixer la revalorisation des tarifs de ses services,

Considérant qu'il convient d'appliquer sur les tarifs de l'année 2019 le pourcentage d'augmentation selon la catégorie de prestation servie pour déterminer le tarif de chaque prestation pour l'année 2020 ;

Le Conseil d'Administration,

APRES DELIBERATION,

ET A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'actualisation des tarifs du CCAS pour l'année 2020 comme suit :

ACTUALISATION DES TRANCHES DE REVENUS POUR LES SERVICES AUX RETRAITES : GRILLE GENERALE

Actualisation effectuée sur la base du plafond de ressources pour l'attribution de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) :

Personne seule : plafond annuel = 10.838,40 € (902.78 € / mois) *

Couple : plafond annuel = 16.826,64 € (1.402,22€ / mois)

*Plafond de ressources actualisé au 1er/01/20.

Tranche de revenus	taux prise en charge	personne seule	couple	particip. Du C.C.A.S	Part de l'utilisateur
A	80%	902,78 ou moins	1402,22 ou moins	80%	20%
B	70%	902,79 à 993,07	1402,23 à 1542,45	70%	30%
C	60%	993,08 à 1083,36	1542,46 à 1682,68	60%	40%
D	50%	1083,37 à 1173,65	1682,69 à 1822,91	50%	50%
E	40%	1173,66 à 1263,94	1822,92 à 1963,14	40%	60%
F	30%	1263,95 à 1354,23	1963,15 à 2103,37	30%	70%
G	20%	1354,24 à 1444,52	2103,38 à 2243,60	20%	80%

Aucune prise en charge au-delà de la tranche G.

Ces tranches de revenus sont applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Cette grille de prise en charge s'applique aux prestations suivantes du CCAS, en totalité :

- Repas au restaurant de la RPA
- Service d'entretien des appartements de la RPA
- Repas à domicile 7 jours sur 7
- Petits dépannages et jardinage à domicile
- Service de transport et accompagnement individuel
- Mandats attribués annuellement
- L'assistance informatique

Et partiellement, selon des tranches définies par le Conseil d'administration, aux prestations suivantes :

- Sorties des retraités

A - CALCUL SPECIFIQUE POUR LES COUPLES MARIÉS DONT L'UN EST HÉBERGÉ EN EHPAD

Lorsqu'un membre du couple est hébergé en EHPAD, sur présentation des justificatifs appropriés, le calcul sera effectué sur le seul revenu de la personne restant au domicile.

B- CALCUL SPECIFIQUE POUR LES PERSONNES RETRAITÉES AYANT UNE PERSONNE À CHARGE

Lorsqu'une personne ou un couple retraité justifie d'une personne à charge, le taux de prise en charge est calculé sur l'ensemble des revenus des personnes présentes au foyer, au même titre que les familles prises en charge par le CCAS.

➤ **Calcul du nombre de parts**

1 couple = 2 parts + 1 part par personne à charge

1 personne seule + une personne à charge = 3 parts (+ 1 part par personne à charge)

1 part supplémentaire pour une personne handicapée au foyer

C- ACTUALISATION DES TARIFS DU CCAS

Les tarifs du CCAS suivront en 2020 l'évolution suivante, basée sur les indices INSEE correspondants :

- Restauration : indice de majoration 1,40%.
- Prestations : 1,93%
- Loisirs : 1,26%
- Studios RPA : indice de majoration sur un an 1,20%. Proposition tarif CCAS 2020 majoration 0%
- F2 RPA : indice de majoration 1,20%.
- Parkings : 1,20%
- Hébergement d'urgence : indice de majoration 1,20%. Proposition tarif CCAS 2020 majoration 0%

I. LOYERS DE LA RESIDENCE POUR PERSONNES AGÉES ALPHONSE DAUDET

Applicables au 1^{er} juillet 2020 + 1.20% sur F2 et les parkings

Type	2019	2020
F1	666,00 €	666,00 €
F2	718,72 €	727,34 €
Parking	38,08 €	38,54 €

II. TARIFS DU RESTAURANT ET DES REPAS LIVRES + 1.40%

Tranches de revenus	Tarif unique restauration 2019	Tarif unique restauration 2020
A	1,93 €	1,96 €
B	2,90 €	2,94 €
C	3,87 €	3,92 €
D	4,83 €	4,90 €
E	5,80 €	5,88 €
F	6,77 €	6,86 €
G	7,73 €	7,84 €
Hors PEC	9,67 €	9,80 €

III. REPAS A THEME AU RESTAURANT DE LA RPA ALPHONSE DAUDET : +1.40%

Tarif 2019	Tarif 2020
13,45 €	13,64 €

IV. TARIFS DES REPAS DU PERSONNEL COMMUNAL

Repas servis en mode self, facturés à la commune : 1.40%

Tarif 2019	Tarif 2020
4,50 €	4,56 €

V. PRIX DES BOISSONS AU RESTAURANT DE LA RPA ALPHONSE DAUDET - +1.40%

Boissons alcoolisées	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Boissons non alcoolisées	Tarifs 2019	Tarifs 2020
Kir royal	4,59 €	4,65 €	25cl jus d'orange	0,71 €	0,72 €
Kir vin blanc cassis	2,07 €	2,10 €	33cl eau minérale	0,45 €	0,46 €
25cl vin rouge Appellation	2,32 €	2,35 €	café	0,71 €	0,72 €
25cl vin rosé Appellation	2,32 €	2,35 €	thé	0,71 €	0,72 €
25cl vin blanc Appellation	2,32 €	2,35 €	infusion	0,71 €	0,72 €
75cl vin rouge Appellation	7,01 €	7,11 €			
75cl blanc Appellation	7,01 €	7,11 €			
75cl rosé Appellation	7,01 €	7,11 €			
Champagne	23,46 €	23,79 €			
Bière	2,07 €	2,10 €			
Cidre	2,07 €	2,10 €			

VI. PETIT DEJEUNER A LA R.P.A. : +1.40%

Tarif 2019	Tarif 2020
2,00 €	2,03 €

VII. SERVICE DE BUANDERIE DE LA R.P.A.

Lavage séchage + produits lessiviels inclus. Majoration 2020 +1.93%

Par	Tarif 2019	Tarif 2020
machine	1,65 €	1,68 €

VIII. SUPPLEMENT FORFAIT MACHINE A LAVER LE LINGE : Pas de majoration en 2020

Forfait	2019	2020
mensuel	28,60 €	28,60 €

Pour les appartements équipés par le résident d'une machine à laver le linge :
 Tarif buanderie X2X2x52/12

IX. SERVICE DE GROS ENTRETIEN DES APPARTEMENTS A LA RPA : + 1.93%

Tarif 2019	Tarif 2020
12,25	12,49

X. SERVICE D'ENTRETIEN DES APPARTEMENTS DE LA RPA. : + 1.93%

Tranches de revenus	Tarif horaire 2019	Tarif horaire 2020
A	2,50 €	2,52 €
B	3,70 €	3,78 €
C	4,95 €	5,04 €
D	6,15 €	6,29 €
E	7,40 €	7,55 €
F	8,65 €	8,81 €
G	9,85 €	10,07 €
Hors PEC	12,35 €	12,59 €

XI. MOYENS D'ACCES A LA R.P.A. : + 1.93%

Type	Tarif 2019	Tarif 2020
Badge	19,35	19,72
Emetteur	67,55	68,85

XII. LOCATION CHAMBRE D'HOTES A LA R.P.A : + 1.20%

Nuitée	Tarif 2019	Tarif 2020
unité	25,25 €	25,76 €

Une nuitée est calculée de 14H00 au lendemain 11h00

XIII. PARKING VISITEURS PAR NUITEE : + 1.20%

Place	Tarif 2019	Tarif 2019
unité	4,05 €	4,10 €

XIV. ETE CHALEUREUX : Taux de prise en charge par le CCAS : + 1.93%

Tranche de revenus	Taux de prise en charge
A	100%
B	100%
C	80%
D	70%
E	60%
F	50%
G	40%

Au-delà de la tranche G, le tarif appliqué est le suivant :

Prestation	Tarif 2019	Tarif 2020
Courses	2,85 €	2,91 €
Appels téléphoniques 7 jours sur 7	0,50 €	0,51 €
Visites à domicile 5 jours sur 7	1,05 €	1,07 €

XV. PETITS DEPANNAGES ET JARDINAGE : + 1.93%

Tranches de revenus	taux de prise en charge CCAS	2019		2020	
		Tarif facturé aux usagers 1ère heure	Tarif facturé aux usagers 2ème heure	Tarif facturé aux usagers 1ère heure	Tarif facturé aux usagers 2ème heure
A	80%	6,65 €	4,70 €	6,78 €	4,79 €
B	70%	10,00 €	7,05 €	10,17 €	7,19 €
C	60%	13,30 €	9,40 €	13,56 €	9,58 €
D	50%	16,65 €	11,75 €	16,95 €	11,98 €
E	40%	19,95 €	14,10 €	20,34 €	14,37 €
F	30%	23,30 €	16,45 €	23,72 €	16,77 €
G	20%	26,60 €	18,80 €	27,11 €	19,16 €
Hors prise en charge	0%	33,25 €	23,50 €	33,89 €	23,95 €

Intervention du CCAS limitée à 300 € par an et par foyer.

XVI. SERVICE INFORMATIQUE A DOMICILE : +1.93%

Tranches de revenus du C.C.A.S.	Taux de prise en charge CCAS	2019		2020	
		Tarif facturé à l'utilisateur (1ère demi-heure)	Tarif facturé à l'utilisateur (2ème demi-heure)	Tarif facturé à l'utilisateur (1ère demi-heure)	Tarif facturé à l'utilisateur (2ème demi-heure)
A	80%	3,35 €	2,30 €	3,39 €	2,77 €
B	70%	5,00 €	3,50 €	5,09 €	4,15 €
C	60%	6,65 €	4,65 €	6,79 €	5,54 €
D	50%	8,35 €	5,80 €	8,49 €	6,92 €
E	40%	10,00 €	6,95 €	10,18 €	8,30 €
F	30%	11,65 €	8,15 €	11,88 €	9,69 €
G	20%	13,35 €	9,30 €	13,58 €	11,07 €
Hors prise en charge	0%	16,65 €	11,60 €	16,97 €	13,84 €

Prestation facturée à la ½ heure sans excéder 2h par mois et par foyer

XVII. TRANSPORT ET ACCOMPAGNEMENT : + 1.93%

Tranches de revenus	Taux prise en charge	prix de l'heure année 2019	prix de l'heure année 2020
A	80%	1,25 €	1,26 €
B	70%	1,90 €	1,90 €
C	60%	2,50 €	2,53 €
D	50%	3,10 €	3,16 €
E	40%	3,70 €	3,79 €
F	30%	4,30 €	4,42 €
G	20%	4,95 €	5,06 €
Hors prise en charge	0%	6,20 €	6,32 €

XVIII. LIVRAISON DES COURSES LOURDES : +1.93%

Tarif 2019	Tarif 2020
0,70 €	0,71 €

XIX. MANDATS ACCORDES PAR LE C.C.A.S.

4 mandats dans l'année : Pâques, Eté, Saint Côme et Saint Damien, Noël. Ces mandats sont versés aux personnes comprises dans les tranches de ressources A à D selon le tableau ci-dessous :

Tranche de revenus	Allocations 2019	Allocations 2020
A	106,60 €	106,60 €
B	74,62 €	74,62 €
C	63,96 €	63,96 €
D	53,30 €	53,30 €

XX. COLIS DU CCAS :

Colis portés aux personnes titulaires de l'ASPA ou relevant de la tranche de revenus A :

Valeur du colis 2019	Valeur du colis 2020
30,00 €	30,00 €

Trois colis par an : Pâques, Saint Côme et Saint Damien, Noël.

XXI. COLIS ATTRIBUES AUX PERSONNES RETRAITEES VILLEBONNAISES EN MAISON DE RETRAITE

Colis portés aux personnes âgées Villebonnaises accueillies dans les maisons de retraite du Département de l'Essonne.

Valeur du colis 2019	Valeur du colis 2020
30,00 €	30,00 €

XXII. COLIS ATTRIBUES AUX PERSONNES RETRAITEES EN REMPLACEMENT DU REPAS DES AINES

Un colis en remplacement du repas des aînés aux personnes retraitées en perte d'autonomie : GIR 4, GIR 3, GIR 2 et GIR 1 (dossiers APA) :

Valeur du colis 2020 :

Valeur du colis 2019	Valeur du colis 2020
30,00 €	30,00 €

XXIII. TARIFS DE L'ACTIVITE PISCINE SAISON 2019-2020 +1.26%

Catégorie	Nombre de séances	Tarif 2018-2019	Tarif 2019-2020
Villebonnais	10	62,00 €	63,61 €
	15 Dont une gratuite	86,80 €	89,06 €
	20 dont une gratuite	117,80 €	120,86 €
	25 dont deux gratuites	142,60 €	146,31 €
	Ticket vendu à l'unité	6,20 €	6,36 €

AUTRES SERVICES

1) TICKETS TRANSPORT lignes 18 et 19

Vente limitée à 2 tickets par semaine et par personne titulaire de la carte Villebon Loisirs ou Villebon Services. 50% du tarif en vigueur.

2) PRISES EN CHARGE DU CCAS POUR LES FAMILLES : + 2,2%

Cette majoration correspond à l'indice de majoration du coût de la vie pour l'année 2019

Tranche	Ressources			Ressources			Ressources			Prise en charge CCAS
	Barème 2018			Barème 2019			Barème 2020			
A	250,00	ou	moins	254,25	ou	moins	259,84	ou	moins	80%
B	251,00	à	317,00	254,26	à	322,05	259,85	à	329,14	70%
C	318,00	à	384,00	322,06	à	389,85	329,15	à	398,44	60%
D	385,00	à	451,00	389,86	à	457,65	398,45	à	467,74	50%
E	452,00	à	518,00	457,66	à	525,45	467,75	à	537,04	40%
F	519,00	à	584,00	525,46	à	593,25	537,05	à	606,34	30%
G	585,00	à	650,00	593,26	à	661,05	606,35	à	675,64	20%

Aucune prise en charge au-delà du quotient G sauf cas particuliers après étude du CCAS.

Mode de calcul du Quotient

Revenus du foyer + prestations familiales - le loyer brut plafonné ou remboursement de l'accession à la propriété plafonné sur les mêmes bases : nombre de parts.

Calcul du nombre de parts

1 couple = 2 parts + 1 part par enfant à charge

1 personne seule + 1 enfant à charge = 3 parts (+ 1 part par enfant à charge)

1 part supplémentaire pour une personne handicapée au foyer

L'abattement pratiqué sur les ressources pour le loyer ou l'accèsion à la propriété sera plafonné selon le tableau ci-dessous. (Source : Indicateur INSEE)

Nbre pièces	Surface Moy. Habitable en m ²	Prix moyen loyer en € au m ² 2019
1 pièce	27	21,00
2 pièces	46	15,50
3 pièces	64	13,50
4 pièces	75	13,10

3) REDEVANCE MENSUELLE DES LOGEMENTS D'URGENCE

Redevance applicable Place G. Nevers, hors contrat particulier.

Année 2019	Année 2020
303,50 €	303,50 €

Les prises en charge du CCAS interviennent à partir d'une prestation de 10 €.

Ainsi et délibéré aux jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme
A Villebon-sur-Yvette le 5 novembre 2019
Dominique FONTENAILLE
Le Président du C.C.A.S

